

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice.....33
 présents29
 présents par procuration 4
 absent excusé 0

OBJET

Personnel communal –
 Modification du tableau des
 emplois.

Le 28 mars 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 22 mars 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAJANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thévénot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Bamier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brassel, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Studzinska, Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet, M. Desrivières
 à M. About, M. Morot-Sir à Mme Berot

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190329-DEL2019032831-1 E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2019

Affichage : 29/03/2019

SECRETAIRE : M. Pillet.

EXPOSE DES MOTIFS

**Créations d'emplois permanents :**Service social – Centre social « Les campanules » :

Les missions de l'agent relevant actuellement du grade d'adjoint technique ayant évolué vers des tâches administratives et d'accueil du public au sein du centre social « les campanules », il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet visant à mettre en adéquation les missions du poste et celles dévolues au cadre d'emplois d'adjoint administratif. Il conviendra de supprimer, après avis du Comité Technique, le grade d'adjoint technique à temps complet au tableau des effectifs.

Administration générale :

Suite au départ d'un agent titulaire en disponibilité, son poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, correspondant à un grade d'avancement, est devenu vacant conformément à la législation statutaire. Afin d'élargir les possibilités de recrutement, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet. Au vu de cette disponibilité supérieure à 6 mois, il conviendra de supprimer, après avis du Comité Technique, le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au tableau des effectifs.

Direction générale :

Par délibération du 22 novembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la création d'un poste de juriste à temps complet relevant du grade d'attaché. Afin d'élargir les possibilités de recrutement, il est proposé de créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet. Il conviendra donc de supprimer du tableau des effectifs, après avis du Comité Technique, l'un des 2 emplois non pourvu en fonction du grade sur lequel le candidat sera recruté.

Service éducation et action scolaire – centres de loisirs maternels :

Afin de répondre aux nécessités de service des accueils de loisirs maternels, il y a lieu de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 32h hebdomadaires annualisées. En effet, compte tenu des horaires de travail différents sur les périodes scolaires et hors périodes scolaires, une annualisation du temps de travail est nécessaire.

Il est précisé, qu'à défaut de recrutement d'agents titulaires, les emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sous réserve que les conditions statutaires soient remplies.

PAR CES MOTIFS**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 3 1°, 3 2°, 3-1, 3-2, 34 et 97,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis du Comité Technique du 21 mars 2019,

VU l'avis de la Commission des finances locales, du budget de la ville, de l'administration générale, du personnel, du logement et des fêtes et cérémonies en date du 21 mars 2019,

SUR le rapport de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la création de 2 postes d'adjoint administratif à temps complet, d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet et d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 32h hebdomadaires annualisées, à compter du 1^{er} avril 2019, ouvert aux agents contractuels de droit public le cas échéant,

ADOpte la modification du tableau des emplois comme suit :

Filières	Emplois	Ancienne situation	Nouvelle situation
<u>Administrative</u>	Adjoint administratif à temps complet	12	14
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	0	1
<u>Animation</u>	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (32h)	0	1

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget,

AUTORISE M. le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,


LUC STREHAIANO

Acte Rendu exécutoire le 29 MARS 2019